

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 30 octobre 2018

LES SALAIRES À LA RÉUNION

En 2015, le salaire net moyen en équivalent temps plein des 139 400 salariés des entreprises réunionnaises s'élève à 1 920 euros par mois, soit 5 % de moins en moyenne qu'en France de province et 8 % de moins que dans les autres DOM « historiques » (Guadeloupe, Martinique, Guyane). Le salaire moyen est plus faible sur l'île en raison de certaines caractéristiques structurelles de l'économie locale. Toutefois, les cadres et les salariés des grandes entreprises sont mieux rémunérés que leurs homologues provinciaux. Aussi les inégalités salariales sont-elles plus prononcées à La Réunion. Dans les administrations publiques de La Réunion, le salaire moyen est plus élevé que dans les entreprises réunionnaises et que dans les administrations de province.

Moins d'emplois qualifiés, de CDI et de grandes entreprises

À La Réunion, quatre principaux facteurs sont à l'origine des salaires plus bas que la moyenne de France de province : le manque d'emplois qualifiés (51 % d'ouvriers réunionnais contre 43 % en province), le recours plus fréquent aux emplois aidés (10 % des salariés contre 2,5 %), la part plus importante de salariés en contrat déterminé (12 % des salariés en CDD contre 5 %), les tailles réduites des entreprises réunionnaises (21 % des salariés réunionnais travaillent dans des entreprises de plus de 250 salariés, contre 39 % en province).

Davantage de salariés dans le commerce et les services de proximité, secteurs moins rémunérateurs

Les secteurs des services administratifs, des activités artistiques et de spectacle, du commerce de détail, de l'hébergement et de la restauration et les autres services à la personne sont les moins rémunérateurs, en raison d'une main-d'œuvre peu qualifiée et plus féminisée, de contrats plus précaires, d'entreprises plus petites. Dans ces activités, le salaire moyen est de 1 520 euros nets par mois, contre 1 630 euros en province. Ces secteurs emploient 35 % des salariés contre 30 % en province.

Des activités productives moins rémunératrices qu'en province

Les activités dites « productives » (industrie, construction, commerce de gros et automobile, services aux entreprises) sont plus rémunératrices que le commerce et les services de proximité, mais moins qu'en province : 2 030 euros nets par mois, contre 2 220 euros en province. Ces activités emploient 31 % de l'ensemble des salariés des entreprises.

Des services plus rémunérateurs

A contrario, l'information et la communication, la finance et les assurances, l'immobilier, la gestion de l'eau et de l'énergie ou les transports sont des secteurs d'activités plus rémunérateurs que les deux groupes d'activités précédents : leurs salariés perçoivent en moyenne 2 470 euros nets par mois contre 2 370 euros en province. Ces activités dites de « services qualifiés » regroupent 19 % de l'emploi salarié privé à La Réunion.

Un secteur médico-social plus rémunérateur qu'en province, moins féminisé

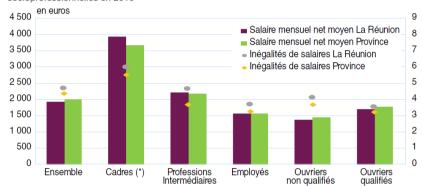
Les activités de services de santé, de l'action sociale et de la formation offrent à La Réunion des salaires supérieurs à ceux de province : 1 890 euros nets mensuels contre 1 730 euros en province. La main-d'œuvre moins féminisée qu'en province ainsi qu'un moindre recours au temps partiel est en partie à l'origine de cette meilleure rémunération. Mais une main-d'œuvre plus jeune et davantage sous contrat aidé tire la moyenne vers le bas. Le secteur médico-social rassemble 20 % des salariés de l'île.

Administrations publiques : un salaire moyen plus élevé que dans les entreprises

En 2015, à La Réunion, le salaire moyen net dans les administrations publiques s'élève à 2 570 euros, salaire supérieur d'un tiers à celui versé dans les entreprises. En effet, les administrations publiques emploient plus de cadres et de professions intermédiaires que les entreprises. De plus, les titulaires des administrations publiques de l'île perçoivent une surrémunération liée à leur localisation ultramarine : leur salaire moyen est ainsi supérieur de 45 % à celui des titulaires de province. Cependant, les administrations publiques réunionnaises emploient davantage d'agents contractuels qu'en province, notamment des emplois aidés. Les contractuels disposent d'un salaire moyen moins élevé que les autres salariés.

En 2015, le salaire moyen est plus faible à La Réunion qu'en province

Salaires moyens mensuels nets EQTP et inégalités salariales selon les catégories socioprofessionnelles en 2015



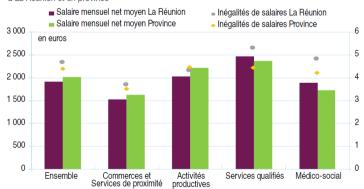
Lecture : le rapport d'inégalité est le rapport du salaire moyen des 10 % les mieux rémunérés sur celui des 10 % les moins bien rémunérés. En 2015, le salaire moyen EOTP des cadres réunionnais s'élève à 3 930 euros contre 3 670 euros (échelle de gauche) pour leurs homologues provinciaux. À La Réunion, les 10 % des cadres les mieux rémunérés perçoivent en moyenne 6,0 fois plus que les 10 % des cadres les moins bien rémunérés, contre 5,5 fois (échelle de droite) en province.

* y c. professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés. Champ : salariés du privé et des entreprises publiques, y c. les bénéficiaires des contrats aidés

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2015.

Les activités productives ainsi que les commerces et services de proximité rémunèrent moins leurs salariés qu'en province

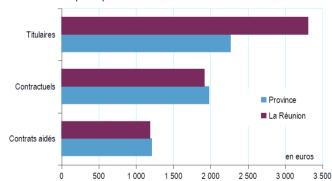
Salaires moyens mensuels nets EQTP en 2015 et inégalités salariales par groupes sectoriels, à La Réunion et en province



Lecture: le rapport d'inégalité est le rapport du salaire moyen des 10 % les mieux rémunérés sur celui des 10 % les moins bien rémunérés. En 2015, les salariés qui travaillent dans les secteurs des services qualifiés perpoivent un salaire moyen de 2470 euros soit 100 euros de plus que leurs homologues provinciaux (échelle de gauche). Les 10% des salariés les plus aiése de ce groupe disposent d'un salaire moyen égal à 5,3 fois celui des 10 % les moins favorisés (rapport de 4,5 en Province, échelle de droite). Champ: Salariés du privé et des entreprises publiques, y. c. les bénéficiaires des contrats aidés Source: insee, Declarations anunelles de dorines sociales (DAS) 2015.

Administrations publiques: des salaires plus élevés pour les titulaires

Salaire mensuel moyen net EQTP par type de contrat dans les administrations publiques à La Réunion et en Province en 2015



Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) - Grand Format 2015.

Contact presse:

Insee La Réunion-Mayotte: 0692 448 358 – relations-presse-la-reunion@insee.fr

OPMR: 0692 730 057 – pascal.fortin@reunion.pref.gouv.fr

